



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 18.02.2015/01**

Le 18 février 2015, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Présents : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - Mme Nathalie BLANC - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - M. Vincent AIGON – Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN – M. Johan THENET – Mme Francine URBAIN et Mme Nathalie VIOLLET.

Absents excusés : Mme Dominique ALVIN (pouvoir donné à Mme Francine URBAIN) - M. Gérard DUSSOLLIET-BERTHOD (pouvoir donné à M. Georges DUCRET) et Mme Céline SCellos (pouvoir donné à M. Johan THENET).

Date de convocation	: 13/02/2015
Nombre de membres en exercice	: 15
Nombre de membres présents	: 12 (+ 3 pouvoirs)

Monsieur Jean-Pierre CHAMBARD a été désigné
comme secrétaire de séance.

OBJET : MODIFICATION N° 1 DU PLU DE LOVAGNY.

Monsieur le Maire rappelle que :

- ⇒ le Plan d'Occupation des Sols (POS) valant Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvé le 30 avril 1982 et a fait l'objet de trois modifications par délibérations des 28 décembre 1993, 21 novembre 2002 et 28 juillet 2010 ;
- ⇒ la révision du PLU a été approuvée par délibération n° 21.10.2011/003 du 21 octobre 2011.

Afin de préciser ou modifier certaines clauses du règlement, inadaptées à la constructibilité ou à la préservation de certains secteurs, il convient d'apporter des adaptations au PLU, encadrées par l'article L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme.

Ces adaptations concernent :

1°) - le phasage des opérations prévues par les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) :

La commune souhaite permettre la possibilité de réalisation par tranches fonctionnelles des constructions sur les terrains couverts par une orientation d'aménagement et de programmation, l'absence de possibilité de phasage bloquant certains projets. Actuellement, la réalisation d'opération d'aménagement doit porter sur la totalité des parcelles composant la zone.

En effet, dans le PLU actuel, les zones 1AU suivantes, couvertes par une OAP, « ne peuvent être ouvertes à l'urbanisation qu'au travers d'opérations d'aménagement portant sur la totalité du tènement foncier du secteur concerné » :

- 1AU-0a3 – La Ferme ;
- 1AU-0a4 – Sous la Potion ;
- 1AU*-0a6 – Les Chézards

De même, dans les zones U suivantes, couvertes par une OAP, « toute autorisation d'urbanisme devra faire l'objet d'une opération d'aménagement d'ensemble portant sur la totalité du tènement foncier du secteur concerné » :

- Uv-0a1 – Le Centre-Village ;
- Uv-0a2 – Les Tâtes ;
- Uv-0a3 – La Ferme

2°) - la requalification de la zone Ntc :

La Commune **souhaite élargir les possibilités d'occupations et d'utilisations du sol admises dans la zone Ntc**. Actuellement, ce secteur est réservé uniquement aux installations de camping et caravanage.

En complétant la liste des occupations du sol admises dans le secteur Ntc par « des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière et qui ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages », la commune se donne ainsi la possibilité de permettre, en sus, l'implantation d'un practice de golf, les activités de plein air, telles que les parcours de santé, l'aménagement d'une base de loisirs ainsi que les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs et leurs annexes fonctionnelles.

3°) - le règlement:

Des « toiletages » concernent la rédaction ou l'apport de précisions de certains articles du règlement.

Ces changements peuvent être effectués par délibération du Conseil Municipal après enquête publique, dans le cadre de la procédure de modification du PLU. Il peut être fait usage de cette procédure dans la mesure où il n'est pas porté atteinte à l'économie générale du PADD du PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la procédure de modification du PLU qui sera engagée par Monsieur le Maire par arrêté municipal, conformément aux dispositions des articles L 123-13-1 et L 123-13-2 du Code de l'Urbanisme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration de cette modification du PLU ;
- **SOLLICITE** l'Etat pour les dépenses liées à la modification du PLU, une dotation conformément à l'article L 121-7 du Code de l'Urbanisme ;
- **DIT** que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au Budget Primitif 2015, chapitre 20, article 202.

Conformément à l'article L 123-13-1 du Code de l'Urbanisme, le projet de modification sera notifié, avant l'ouverture de l'enquête publique :

- A Monsieur le Préfet
- Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général
- Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture
- Aux Maires des communes avoisinantes.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,



Le Maire de Lovagny, soussigné, certifie que la présente délibération dont un extrait a été reçu à la Préfecture le 19/02/2015 et le compte-rendu sommaire affiché conformément aux dispositions de L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est exécutoire.



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Mairie de LOVAGNY

Utilisateur : GREILLET

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	DEL18022015_01
Date de la décision:	2015-02-18 00:00:00+01
Objet:	MODIFICATION N°1 PLU - CONSULTATION D'ARCHITECTES URBANISTES
Classification matières/sous-matières:	2.1
Identifiant unique:	074-217401520-20150218-DEL18022015_01-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 074-217401520-20150218-DEL18022015_01-DE-1-1_0.xml	text/xml	837
nom de original: DEL18022015_01.pdf	application/pdf	214750
nom de métier: 074-217401520-20150218-DEL18022015_01-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	214750

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	20 février 2015 à 09h03min37s	Dépôt initial
En attente de transmission	20 février 2015 à 09h04min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	20 février 2015 à 09h04min02s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	20 février 2015 à 09h10min05s	Recu par le MIOCT le 2015-02-20